

Rémunération des membres du Directoire de Rexel

Publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise
AFEP-MEDEF

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Rexel

Lors de sa réunion du 12 février 2014, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Rudy Provoost, Président du Directoire**, pour l'exercice 2014, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 875 500 euros (+3% versus 2013) ;
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 110% de la rémunération brute de base en cas d'atteinte de 100% des objectifs individuels et financiers (+10% versus le bonus cible 2013). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre jusqu'à 151,25% de la rémunération brute de base. Cette prime variable se compose de 75% d'objectifs financiers et de 25% d'objectifs qualitatifs ; et
- une allocation logement pour un montant annuel de 60 000 euros bruts.

Les objectifs financiers arrêtés au titre de 2014 sont, l'EBITA en volume (45%), le BFR opérationnel moyen (35%) et la croissance des ventes en volume (20%), et les cibles à atteindre sont celles du budget 2014, tel que validé lors de ce même Conseil de Surveillance.

Lors de sa réunion du 12 février 2014, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Pascal Martin, membre du Directoire**, pour l'exercice 2014 et a décidé de reconduire les éléments de rémunérations en vigueur au cours de l'année 2013, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 474 300 euros (+ 0% versus 2013) ; et
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 65% de la rémunération brute de base en cas d'atteinte de 100% des objectifs individuels et financiers (+0% versus le bonus cible 2013). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre jusqu'à 86,13% de la rémunération brute de base. Cette prime variable se compose de 65% d'objectifs financiers et de 35% d'objectifs qualitatifs.
- Les objectifs financiers arrêtés au titre de 2014 sont, l'EBITA en volume (45%), le BFR opérationnel moyen (35%) et la croissance des ventes en volume (20%), et les cibles à atteindre sont celles du budget 2014, tel que validé lors de ce même Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, **Pascal Martin** bénéficiera des dispositions du régime de retraite à prestations définies, en vigueur, tel que décrit dans le document de référence 2013 qui sera consultable sur le site internet de Rexel (www.rexel.com), fin mars 2014.

Lors de sa réunion du 12 février 2014, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a arrêté les éléments de rémunération de **Catherine Guillouard, membre du Directoire**, pour l'exercice 2014 et a décidé de reconduire les éléments de rémunération en vigueur au cours de l'année 2013, ainsi qu'il suit :

- une rémunération brute de base de 420 000 euros (+0% versus 2013);
- une partie variable annuelle sur objectifs pouvant atteindre 65% de la rémunération brute de base en cas d'atteinte de 100% des objectifs individuels et financiers (+0% versus le bonus cible 2013). Si les résultats financiers atteints dépassent 100% des objectifs fixés, la prime variable pourra atteindre jusqu'à 86,13% de la rémunération brute de base. Cette prime variable se compose de 65% d'objectifs financiers et de 35% d'objectifs qualitatifs.

Les objectifs financiers arrêtés au titre de 2014 sont, l'EBITA en volume (45%), le BFR opérationnel moyen (35%) et la croissance des ventes en volume (20%), et les cibles à atteindre sont celles du budget 2014, tel que validé lors de ce même conseil de Surveillance.

Par ailleurs, **Catherine Guillouard** bénéficiera des dispositions du régime de retraite à prestations définies, en vigueur, tel que décrit dans le document de référence qui sera consultable sur le site internet de Rexel (www.rexel.com), fin mars 2014.